

Première matinée Fintech de l'ACPR

En juin 2017, un an après sa création, le pôle Fintech Innovation avait annoncé le lancement des matinées Fintech, un nouvel événement régulier de formation technique ouvert aux porteurs de projets innovants, visant à renforcer le dialogue entre les équipes de l'ACPR et les nouveaux acteurs financiers en privilégiant un format didactique et simplifié.

La première matinée Fintech de l'ACPR s'est donc tenue le 28 septembre 2017 en présence d'une soixantaine de Fintech.

Alors que la seconde directive européenne sur les services de paiement entrera en application en janvier 2018, suscitant de nombreux nouveaux projets innovants,



la première session était dédiée aux démarches d'agrément dans le secteur du paiement. Elle fut l'occasion, pour les équipes de la direction des Agréments, des Autorisations et de la Réglementation de l'ACPR, en charge de l'instruction des dossiers d'agrément, de partager leur expérience, d'informer des bonnes pratiques et d'échanger avec les *start-up*.

S'appuyant sur des exemples concrets et illustrés et avec un

souci de clarté et de transparence, les services de l'ACPR ont présenté les conseils essentiels pour un agrément réussi, apportant des réponses aux nombreuses questions des participants.

- Bien qualifier son activité d'un point de vue légal
- Définir les objectifs de sa demande d'agrément pour choisir le statut le plus adapté
- Connaître l'ACPR et son organisation



- Comprendre la démarche de l'agrément et identifier les étapes qui la jalonnent
- Anticiper les délais nécessaires pour obtenir l'agrément
- Préparer les éléments essentiels du dossier : actionariat, gouvernance, dispositif de contrôle interne, dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, sécurité des fonds, sécurité des paiements, modèle d'affaire et étude de marché, plan commercial et

exigences en fonds propres, dispositif de reporting

- Appréhender, une fois agréé, le dispositif de contrôle de l'ACPR (contrôle sur pièces et sur place, exigences de reporting) et anticiper les autorisations nécessaires avant tout changement significatif de sa situation

Le détail de ces conseils et le support de présentation de cette matinée sont disponibles sur la page Fintech et Innovation du site Internet de l'ACPR.

<https://acpr.banque-france.fr/autoriser/fintech-et-innovation/lactualite-fintech/nos-evenements>

Les Fintech ont fait part de leur satisfaction en retour de cette première expérience. Forte de cette réussite, l'ACPR organisera de nouvelles matinées en 2018, sur de nouvelles thématiques.